

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FAMILLE ROYALE DES PAYS-BAS

BONS SOUHAITS À LA REINE JULIANA À L'OCCASION DE SON ABDICATION, ET À LA PRINCESSE BEATRIX À L'OCCASION DE SON ACCESSION AU TRÔNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement.

Demain le 30 avril sera une journée historique dans la vie de la famille royale des Pays-Bas et des Néerlandais; compte tenu de l'affection spéciale que les Canadiens éprouvent pour la famille royale et de sa contribution à l'embellissement de notre capitale nationale, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre offre à Sa Majesté la reine Juliana, à l'occasion de son abdication, ses meilleurs vœux et lui souhaite de nombreuses années de bonheur et à la princesse Beatrix à l'occasion de son accession au trône, la Chambre prie la divine Providence de la guider durant son règne.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

LA COMMUNICATION ENTRE LE MINISTRE ET LE CRITIQUE FINANCIER DU NPD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le

22 avril 1980, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré à la Chambre des communes qu'il avait «essayé de rejoindre le critique financier du Nouveau parti démocratique» pour lui parler de sa déclaration non budgétaire du 21 avril. Aussi, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que l'on donne au ministre des Finances le mode d'emploi clair et précis de la grande invention canadienne qu'est le téléphone ainsi que les numéros de téléphone du bureau et du domicile des critiques financiers de l'opposition, car il devrait toujours les avoir sur lui.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE INTERVIENNE POUR RÉGLER LE CONFLIT AU PORT DE SAINT-JEAN (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Les policiers du Conseil des ports nationaux sont actuellement en grève dans le port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et les débardeurs de ce port ont débrayé illégalement à la suite de cette grève, ce qui aura de graves répercussions économiques sur la ville, la province et la région de l'Atlantique. Aussi, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de se rendre immédiatement à Saint-Jean pour montrer que la situation le préoccupe et essayer, en personne, de mettre un terme à ce différend.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.